

Compte rendu du Conseil municipal du 08/03/2019 convoqué le 26/02/2019

Présents : M. Malhappe, C. Huet, E. Mascret P. Maisonneuve, P. Quentin, P. Avril, S. Lamouille, P. Boquet

Absents excusés, O. Barbey ; D. Chauvin, L. Janvier a donné procuration à M. Malhappe,

Céline HUET est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 14/12/2018 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

2) Suppression d'un poste d'adjoint

En date du 14 janvier 2019, madame La préfète a accepté la démission de monsieur O. Barbey de son poste d'adjoint tout en conservant son mandat de conseiller municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Le conseil municipal à l'unanimité

- Prend acte de cette démission et décide la suppression du poste d'adjoint.

3) État des différents dossiers en cours

-Modification du PLU : L'emplacement réservé n°1 doit être supprimé. Le dossier a été envoyé mi-janvier à madame la Préfète afin d'obtenir un avis. À l'issue de cette consultation, le projet sera porté à la connaissance des Personnes Publiques Associées et des administrés.

-Points lumineux supplémentaires : Un recensement des points lumineux a été réalisé. Un devis est demandé. Énergie Eure-et-Loir sera sollicité pour subventionner une partie des travaux.

-Travaux de la mairie : L'architecte a effectué le devis des travaux ; les dépenses « économies d'énergie ont été séparées du devis initial pour solliciter auprès du FDI (Fonds D'Investissement) une demande de subvention.

- Les demandes de subventions auprès du FDI pour les travaux de La Noue ainsi que la réfection des gouttières de l'Église ont été déposées.

4) Premiers échanges autour des élections municipales

Les prochaines élections municipales auront lieu en 2020. Monsieur le maire invite les conseillers municipaux à réfléchir ensemble sur la constitution d'une équipe.

M le maire souhaite faire un appel à candidatures pour établir cette liste. Les candidatures (conseillers sortants et nouveaux) seront examinées à l'aune de l'engagement personnel dans la durée et des compétences que chacun sera prêt à apporter à la collectivité. « Ne vous demandez pas ce que l'Amérique peut vous apporter, demandez-vous ce que vous pouvez apporter à l'Amérique », JF Kennedy, 1961

Le Maire fait part aux conseillers municipaux de ses propres interrogations :

- Ai-je exécuté le mandat en accord avec les attentes des administrés ?
- Ai-je rempli ma mission de manière satisfaisante vis-à-vis de vous, conseillers municipaux ?
- Quelles seront mes aptitudes pour un nouveau mandat ?

Enfin le Maire rappelle que les électeurs élisent des conseillers municipaux qui ensuite élisent le Maire.

-

QUESTIONS DIVERSES

-La commissions des finances se réunira le jeudi 21 mars 2019 à 20H30

-Une enquête va être effectuée afin de déterminer les besoins des Gillois dans le domaine des transports notamment pour desservir en transports collectifs l'accès aux gares de proximité (Bréval, Bueil).

-Le Grand Débat : le cahier des doléances des Gillois a été retourné à la Préfecture le 22/03/2019

TOUR DE TABLE :

P Avril demande de

- revoir le marquage au sol du stop de la Grande Rue et rue Neuve.

-refaire portail du terrain communal.

-créer une bordure pour retenir les graviers du lavoir.

-repeindre le pont du Radon

D. Ferrandin demande des précisions sur les dernières analyses d'eau qui reflètent un taux de nickel et de plomb plus important que d'habitude. La mairie va se renseigner

C. Bourrat appelle à candidature pour organiser la fête du village le 22 juin 2019

P. Quentin s'est rendu à la réunion de préparation des 100 ans de Citroën qui aura lieu à la Ferté Vidame du 19 au 21 /07/2019.

E. Mascret : Le repas des Aînés aura lieu le 30 mars à l'Auberge Gilloise.

Un atelier écriture est organisé le 13 avril 2019 à l'Auberge Gilloise.

C. Huet souhaite créer un lien entre la mairie et les enfants ; pour ce faire, elle propose de solliciter les enseignants afin d'organiser des spectacles (pièces de théâtre, chorale ...) qui pourront être présentés lors des manifestations.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h10.